

QUEL FINANCEMENT *pour la Fonction publique ?*

Depuis de nombreuses années, il s'agit d'un débat récurrent et majeur de la société : quel financement pour la Fonction publique ?

A partir de l'affirmation selon laquelle « *c'est le contribuable qui paie* » et que ce dernier, globalement, « *subit un véritable racket* » compte tenu de la trop forte pression fiscale à laquelle il serait soumis : c'est même un des arguments rebattus des tenants du toujours moins de service public. Pour ceux-là, la Fonction publique coûterait bien trop cher pour des missions que, bien souvent, elle n'aurait pas à –ou elle ne saurait pas– assumer.

Aujourd'hui, la convergence et le niveau des attaques contre le service public –restriction des crédits, suppressions d'emplois, privatisations, démantèlement du Statut, etc. –indiquent que c'est le principe même d'une Fonction publique visant à la satisfaction des besoins sociaux et à l'égalité de traitement des citoyens qui est frontalement remis en cause. C'est pourquoi il nous a semblé important de préciser ou rappeler quelques éléments montrant que des solutions économiques existent bel et bien pour le développement d'un service public de qualité, répondant aux besoins de tous.

Pour l'essentiel, nous avons volontairement circonscrit notre propos aux ressources de l'Etat et à la Fonction publique de l'Etat.

Les principales ressources :

Car, bien entendu, qui dit dépenses dit recettes.

Précisons que, dans le cadre de cet article, il n'est pas dans notre propos d'aborder l'importante dimension de la dette et des déficits publics et les fameux critères de convergence. Il est bien clair que, à elle seule, cette question mérite de larges développements.

Les recettes du budget de l'Etat sont, pour l'essentiel, constituées par les prélèvements fiscaux.

A l'intérieur des recettes fiscales, 4 postes rassemblent près de 90 % des sommes collectées :

➔ L'impôt sur le revenu,

- ➔ L'impôt sur les sociétés,
- ➔ La taxe à la valeur ajoutée
- ➔ La taxe intérieure sur les produits pétroliers (dont une partie, à compter de 2005, pourrait être perçue directement par les collectivités territoriales pour compenser leurs charges nouvelles induites par le transfert de compétences et de personnels).

Sur ces 4 types d'impôts, seul le premier –l'impôt sur le revenu– est progressif, les 3 autres étant proportionnels (l'impôt sur les sociétés et la TVA) ou fixe (la TIPP).

Un impôt est dit proportionnel, quand le même pourcentage s'applique lors de l'achat d'un bien quel que soit sa valeur. Ainsi, un taux de TVA de 19,6 % aboutit à prélever 19,6 euros sur un bien d'une valeur de 100 euros. Un prélèvement est progressif quand son taux s'élève

avec le montant de son assiette.

La conséquence évidente, c'est que les impôts proportionnels pénalisent davantage les ménages aux faibles ressources que ceux à hauts revenus. En 2000, la Direction Générale des Impôts spécifiait, par exemple, que la TVA prélevait 8,57 % des revenus d'un allocataire du RMI contre 5,19 % du revenu d'un contribuable gagnant 100.000 francs (15.245 euros) par mois.

Une répartition parfaitement injuste :

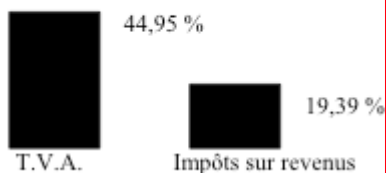
En dépit de l'inéquité induite par l'impôt proportionnel lorsqu'il occupe une part trop importante de la fiscalité, c'est pourtant celui-ci qui est largement prépondérant dans les

recettes fiscales de l'Etat.

Les dispositions arrêtées depuis 3 ans par le gouvernement et qui entraînent –de manière parfaitement inique comme la CGT, parmi d'autres, l'a déjà démontré –une baisse du volume de l'impôt sur le revenu, vient aggraver cette situation.

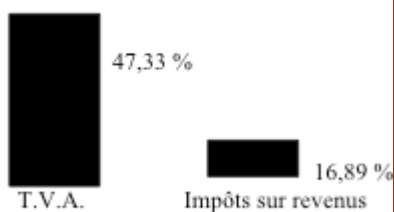
Évolution de la TVA et de l'impôt sur les revenus 1996

(en % des recettes fiscales totales)



2004

(en % des recettes fiscales totales)



Source : MINEFI PLF

Comme pour 2005 le gouvernement table sur le fait que la contribution à l'évolution des recettes de la TVA sera d'un pourcentage 2 fois supérieur à celle de l'impôt sur le revenu, le différentiel continuera de se creuser.

Fausse et vraies baisses :

La baisse de l'impôt sur le revenu évoquée ci-dessus ne doit de surcroît pas nous leurrer.

Outre qu'elle ne bénéficie qu'à la moitié des ménages –puisque l'autre n'a même pas de revenus suffisants pour acquitter des impôts- et qu'elle profite davantage aux couches les plus aisées de la population, elle n'est en fait qu'une façade en trompe-l'oeil.

Pour ne citer que cet organisme, le collectif économiste pour l'action politique (le CEPAP), qui rassemble des universitaires et des spécialistes des principaux secteurs économiques- estime que **la baisse de l'impôt sur le revenu et le patrimoine a été plus que compensée**

par une hausse des cotisations sociales et des impôts locaux.

En effet, de 2002 à 2005, ces économistes relèvent que les baisses d'impôts pour les ménages s'élèveront à 9 milliards d'euros (dont 5,9 pour l'IR) mais que les prélèvements sociaux et la fiscalité locale pesant sur les ménages représenteront une charge supplémentaire de 9,3 milliards d'euros. Si l'on ajoute à cela les hausses cumulées de la fiscalité sur le tabac et les produits pétroliers, la ponction s'élève alors à 10,6 milliards d'euros.

Ce transfert n'est pas que quantitatif. Les aspects qualitatifs ne sont pas neutres : On passe d'un prélèvement progressif à des prélèvements soit proportionnels, soit pire, totalement déconnectés des facultés contributives.

Sur la même période, les entreprises enregistreront une nouvelle baisse de leurs prélèvements de 6,1 milliards d'euros.

L'exemple de l'impôt sur les sociétés (I.S.)

Le gouvernement a décidé de supprimer la contribution additionnelle de l'impôt sur les sociétés en 2 exercices budgétaires (2005 et 2006).

Le coût de cette mesure s'élèvera à 450 millions d'euros pour 2005 et, vraisemblablement, à 500 millions d'euros pour 2006.

Pourtant, dans son 22ème rapport remis le 28 septembre dernier, le Conseil des Impôts (organisme rattaché à la Cour des Comptes) relève que « la fiscalité n'est pas un handicap avéré pour la France ». Il précise même que, à bases strictement comparables, la France est « dans une position médiane dans l'Union européenne » en ce qui concerne la fiscalité des entreprises.

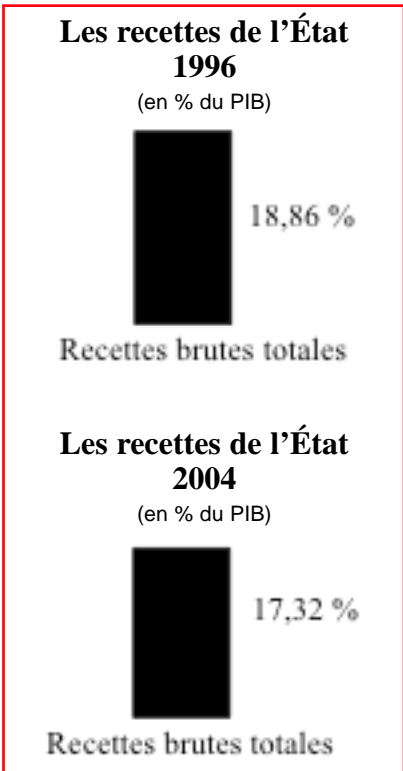
Si le dispositif arrêté par MM RAFFARIN et SARKOZY n'est pas du pur dogmatisme libéral, c'est que les mots n'ont vraiment plus aucun sens !

LE SITE INTERNET DE L'UGFF ?

www.ugff.cggt.fr

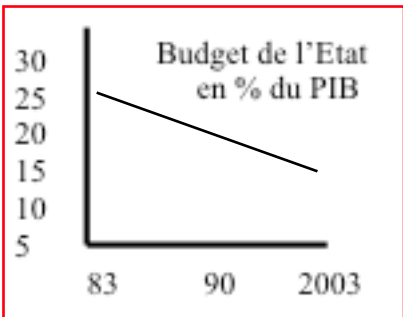
Des recettes en diminution dans les richesses créées :

Les recettes de l'Etat n'ont de sens véritable que si on les rapporte aux richesses créées, c'est-à-dire au PIB. A cette aune (et contrairement aux affirmations de certains), les ressources de l'Etat sont en baisse constante.



C'est donc bien clair : l'ensemble des ressources (fiscales et non fiscales) de l'Etat diminue au sein du PIB.

D'ailleurs, s'agissant du budget de l'Etat stricto sensu, la courbe est parfaitement similaire puisque celui-ci est passé de 26,9 % du PIB en 1983 ; à 22,8 % en 1990 et 17,9 % en 2003.



Ces chiffres qui tordent le cou aux déclarations sur l'Etat tentaculaire et budgétivore sont bel et bien des conséquences de choix politiques. En outre :

➔ Ils rendent sans valeur les pseudo-arguments sur la part sans cesse croissante des dépenses induites de la Fonction publique (principalement salaires d'activité et pensions) dans le budget de l'Etat. Si le budget de l'Etat avait conservé un niveau constant dans le PIB depuis 1983, les dépenses induites ne représenteraient aujourd'hui que 29,7 % du bud-

get de l'Etat contre 39,3 % en 1983.

➔ Ils relativisent fortement les considérations habituelles autour du poids de la dette et du déficit, même si, en particulier sur le déficit, l'assiette servant au ratio n'est pas complètement identique. Dès lors que l'on comprime drastiquement les recettes en regard du PIB, on induit automatiquement une hausse relative de la dette et du déficit dans les richesses créées, sauf, bien entendu, à sabrer encore plus fort dans les dépenses...

Les prélèvements obligatoires : une notion aléatoire.

La notion de prélèvements obligatoires recouvre globalement 2 catégories de prélèvements : les impôts d'un côté, les cotisations sociales dans les régimes obligatoires de l'autre.

Or, d'un point de vue économique, ces 2 catégories relèvent de notions bien distinctes.

L'impôt doit contribuer au financement des dépenses de fonctionnement des services publics, des investissements nécessaires, des activités les plus diverses visant à la satisfaction des besoins sociaux.

Les cotisations sociales sont d'une nature profondément différente : elles constituent un salaire socialisé visant principalement à financer des revenus de remplacement et des dépenses en nature dans le cadre de l'assurance maladie notamment.

Le fait que l'un et l'autre soient obligatoires en vertu de décisions politiques mais aussi d'accords collectifs entre organisations syndicales et patronales, démontre déjà que les comparaisons internationales sont pour le moins délicates.

De plus, les frontières de ces prélèvements obligatoires avec d'autres dépenses (en particulier de protection sociale) sont floues et mouvantes.

Par exemple, le régime additionnel **obligatoire** pour les retraites des fonctionnaires va augmenter les prélèvements obligatoires. Les fonctionnaires pouvaient auparavant cotiser **librement** à la PREFON (avec des effets similaires), mais ça ne comptait pas dans les prélèvements obligatoires.

En sens inverse, quand l'assurance maladie rembourse des médicaments ou décide d'augmenter le forfait hospitalier et que, telle ou telle mutuelle augmente ses cotisations pour prendre en charge tout ou partie de cette dépense nouvelle, le transfert ainsi généré fait apparaître une diminution des prélèvements obligatoires.

Quel financement solidaire pour la Fonction publique ?

Une fois démontés les soit disants arguments technico / économiques des tenants du libéralisme, on mesure mieux que ce qui se passe réellement est bien un affrontement entre 2 conceptions de la société.

Pour le MEDEF et le gouvernement actuel, entre autres, la Fonction publique –et plus largement, le service public- constitue un obstacle majeur dans leur volonté de renforcer le profit des entreprises et le tout concurrentiel ; il faut donc la mettre à bas et, dans cette optique, tous les coups sont permis.

Pour la CGT, en particulier, la satisfaction des besoins sociaux, l'égalité de traitement de tous les citoyens, une société plus juste, passent par le renforcement et le de développement du service public.

Pour ce faire il faut rendre l'impôt plus solidaire et plus efficace.

Le rôle de la fiscalité progressive :

Comme nous l'avons déjà souligné, la fiscalité la plus équitable est la fiscalité progressive. A l'opposé des politiques menées depuis plusieurs années, il convient donc d'en faire un pôle majeur de la politique budgétaire.

L'impôt sur le revenu doit être le pivot de la fiscalité directe progressive.

Contrairement aux idées reçues, en matière de prélèvement le poids de l'impôt sur le revenu en France est très faible. Avec environ 3,5 % du PIB, notre pays se place, par

exemple, au niveau de la Slovénie en Europe.

Tout en renforçant sa progressivité (notamment en majorant l'imposition des hauts revenus) et en supprimant les nombreuses niches fiscales, il s'agirait de réformer son assiette, en imposant moins le facteur travail mais, en revanche, en augmentant le prélèvement sur les revenus du capital. Cela signifie, entre autres la prise en compte de tous les revenus de

capitaux mobilier au titre de l'Impôt sur le revenu. Ce renforcement de l'impôt progressif permettrait d'envisager une réforme de fond de la TVA, avec, au final, une baisse de son poids sur le pouvoir d'achat des ménages. En outre, rappelons que la revendication de la CGT d'augmenter massivement les salaires –en particulier, les plus bas d'entre eux- entraînerait mécaniquement des hausses des recettes fiscales.

A propos de l'impôt sur le revenu :

Il n'est pas inutile de rappeler quelques vérités sur l'impôt sur le revenu.

- Les baisses du barème de l'impôt –près de 10 % de 2002 à 2004- ne s'exerce que sur les seuls 17 millions de foyers fiscaux imposables sur un total de 33 millions.

- Plus des 2/3 tiers des allègements sont allés aux 10 % des Français les plus riches.

- Le taux marginal –dernière tranche du barème- de l'impôt sur le revenu est passé de 56,8 % en 1997 à 48,09 % en 2004.

Et encore, grâce aux multiples déductions et dégrèvements accordés ces dernières années, ce taux ne concerne plus qu'à peine 0,5 % des foyers fiscaux.

En finir avec les exonérations patronales :

Il n'est sans doute pas superflu aussi de rappeler que le patronat bénéficie d'exonérations de cotisations sociales. Celles-ci ont connu une croissance massive à partir de 1986-87. Aujourd'hui, elles représentent un coût d'environ 20 milliards d'euros annuels. Sur son budget, l'Etat en compense 85 %, soit 17 milliards d'euros annuels.

Présentées comme devant aider à l'embauche de nombreux salariés et ainsi combattre efficacement le chômage ces exonérations ont largement montré leur inutilité totale en la matière.

(Au contraire, durant la période considérée, le nombre de privés d'emploi s'est encore accru d'environ 25 % !). Elles sont, de surcroît, de véritables aimants à bas salaires, puisque c'est sur ceux-ci qu'elles portent principalement.

Leur mise en extinction dégagerait une marge importante dans une utilisation plus efficace, socialement et économiquement, des finances publiques.

Dans la même logique, une remise en cause des allègements fiscaux dont bénéficient également les entreprises doit être mise en œuvre. Rien que sur le projet de loi de Finances 2005, c'est encore 1,1 milliard d'euros prévu en faveur du patronat et, d'ores et déjà, un nouveau cadeau de 500 millions d'euros (lié à la baisse de l'impôt sur les sociétés) est annoncé sur le budget 2006.

Taxer les revenus financiers :

Depuis la fin des années 70, les revenus financiers des entreprises ont fait un bond gigantesque.

Les produits financiers des sociétés, par exemple, ont été multipliés par 17 depuis 1978 ! En moyenne sur les 3 dernières années, ils représentent l'équivalent de 30 % des profits bruts.

Dans le même temps, les entreprises ne consacrent que 30 % de leurs ressources disponibles à l'investissement productif.

Il y a donc là une manne considérable.

Les 2 propositions de la CGT (asseoir les cotisations patronales sur l'ensemble de la valeur ajoutée, y compris les revenus financiers, et taxer ces derniers) permettraient :

- D'apporter des ressources pour la protection sociale d'une part et, d'autre part, d'accroître les recettes du budget en supprimant les compensations auxquelles il est conduit de procéder.
- De basculer les placements financiers vers les dépenses en direction de l'emploi et des salaires, en pénalisant les entreprises à forts ratios de revenus financiers dans la valeur ajoutée.

Des alternatives crédibles, une bataille essentielle :

Les vérités économiques inéluctables conduisant à l'affaiblissement et à l'éclatement de la Fonction publique ne sont pas que des prétextes.

La réalité, c'est que le capitalisme a besoin de modifier de manière importante la structure de la société française pour atteindre ses objectifs de rentabilité financière dans un monde en perpétuel changement.

Dans ce cadre, les plus fervents de ses adeptes mettent tout en œuvre pour démanteler la Fonction publique, les services publics. En effet, celle-ci et ceux-ci sont considérés comme des obstacles majeurs à la libéralisation effrénée et à la concurrence tous azimuts qu'ils appellent de leurs vœux.

Nous sommes donc bien au cœur d'enjeux fondamentaux autour desquels se déroule actuellement une bataille nouvelle par son dimensionnement et son âpreté.

Pour la CGT, une société plus juste et plus solidaire ne peut se concevoir sans une Fonction publique forte, efficace, démocratique.

Les moyens de son financement, lui aussi plus juste et plus solidaire, existent bel et bien. Tout est affaire de convictions et de choix politiques.

Pauvreté : ça ne s'arrange pas...

Tous les indicateurs permettant de mesurer la précarité sociale et la pauvreté sont à la hausse.

Le nombre de Rmistes, proche de 1,2 million, n'a jamais été aussi élevé. Et il s'accroît à un rythme accéléré : + 1,4 % en 2002 ; + 4,9 % en 2003 ; + 10,5 % entre juin 2003 et juin 2004.

Le nombre de dossiers de surendettement explose : + 22 % sur les 6 premiers mois de 2004 par rapport à 2003.

En France, l'INSEE fixe le seuil de pauvreté à 50 % du salaire médian. Selon ces critères, en 2001, 3,4 millions de personnes et 6,1 % de la population sont sous ce seuil. Mais, avec les critères européens, ce sont 7,1 millions de personnes et 12,4 % de la population qui sont considérés comme pauvres.

Ce qui met la France à un niveau équivalent aux Etats-Unis, tout juste en dessous de l'Italie (13 %) et pas très loin du Portugal (15%).

... même pour les salariés

C'est le constat dressé par le Secours Catholique dans son rapport annuel (2003) remis le 16 novembre à Jean-Pierre RAFFARIN : 74 % des 690.600 personnes en grande pauvreté accueillies l'an dernier par l'association ont un emploi précaire, 3 fois plus que la moyenne nationale.

Ces petits contrats (intérim, temps partiel, CDD, emplois aidés...) leur fournissent un revenu moyen de 540 euros par mois, bien inférieur au seuil de pauvreté.

Rédaction : UGFF

263 rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.48.18.82.31 — Télécopieur : 01.48.18.82.11

Mél : ugff@cgt.fr — Site : www.ugff.cgt.fr

Directeur de la publication : Bernard Branche

N° Commission Paritaire : 0907 S 06197 - Prix : 1,5 €

Réalisation :



4, rue Saint Lubin
45300 Yèvre-le-Châtel
Publicom91@wanadoo.fr
Tél. : 02 38 32 50 06
Fax : 02 38 32 50 07